

**Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax  
MRC de l'Érable  
Province de Québec**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE-D'HALIFAX SIÈGE  
CE 08 AOUT 2023, À 19h00, TENUE SOUS LA  
PRÉSIDENCE DE MONSIEUR CHRISTIAN DAIGLE MAIRE.**

Sont présents à cette séance :

Madame Marie-Michelle Roux	conseillère numéro 2
Monsieur Pierre Gosselin	conseiller numéro 3
Monsieur Vincent Beaudoin	conseiller numéro 4
Monsieur Étienne Vigneault	conseiller numéro 5
Monsieur Jean Goulet	conseiller numéro 6

Absente : Madame Manon Lambert      conseillère numéro 1

Secrétaire d'assemblée : Madame Nadia Roy, directrice générale

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2023
3. Adoption des comptes à payer au 31 juillet juin 2023
4. Demande d'intervention cours d'eau Perreault branche 6
5. Résolution – 149 route 165 – autorisation autre qu'agricole – CPTAQ
6. Délégation de la compétence de la collecte sélective à la MRC de l'érable
7. Dépôt d'une demande PAVL Volet Accélération -SSH-2023-03-route du 2<sup>E</sup> rang
8. Autorisation congrès FQM
9. Période de questions
10. Levée de la séance

**803-08-23      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que l'ordre du jour soit adopté en laissant l'item varia ouvert.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents**

**804-08-23      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2023**

Il est proposé par Marie-Michelle Roux, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2023 est adopté

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents**

**805-08-23      ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 JUILLET 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de juillet 2023 de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax, totalisant un montant de 130 754.63\$

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

**CONSIDÉRANT** l'article 3.1 du règlement numéro 53-2018 intitulé *Règlement délégrant le pouvoir de dépenser et décrétant les règles de contrôles et de suivi budgétaire*;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de juillet 2023 de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax, totalisant 130 754.63\$;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil

**QUE** les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut. Signer ce \_\_\_ du mois de \_\_\_\_\_ 2023.

---

Nadia Roy directrice générale

**ATTENDU QU'UNE** demande d'intervention par Alain Gosselin Ferme Regolain pour le cours d'eau Perreault branche 6 a été déposée à la MRC de l'Érable;

**ATTENDU QUE** des travaux d'entretien sont nécessaires pour améliorer l'écoulement des eaux;

**ATTENDU QUE** les frais reliés à ces travaux seront assumés à 100% par les propriétaires;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Étienne Vigneault, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la demande à la MRC de l'Érable de prendre en charge les travaux d'entretien du cours d'eau Perreault Branche 6, soient autorisés.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**807-08-23**

**RESOLUTION – 149 ROUTE 165 – AUTORISATION AUTRE QU'AGRICOLE - CPTAQ**

**ATTENDU QUE** Mme Béliveau souhaite vendre son terrain situé sur le lot 6 117 736 à Sainte-Sophie-d'Halifax;

**ATTENDU QUE** Mme Béliveau souhaite garder une partie de son terrain, soit la partie résidentielle située sur le lot 6 117 736 à Sainte-Sophie-d'Halifax;

**ATTENDU QUE** la partie du terrain demandée, respecte le règlement de lotissement 32-2016 de la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax.

**ATTENDU QU'**une demande d'autorisation de la CPTAQ est nécessaire, puisqu'il s'agit d'une activité autre qu'agricole;

**ATTENDU QU'**une demande d'autorisation a été accordée le 6 avril 2005 pour la même demande mais pour un emplacement différent (dossier 339718);

**ATTENDU QUE** cette demande n'aurait aucun impact négatif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles, ni sur la possibilité d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants;

**IL EST PROPOSÉ** par Vincent Beaudoin et secondé à l'unanimité

**D'APPUYER** la demande d'autorisation à des fins autres qu'agricole du 149 route 165 pour le lot 6117736

**808-08-23**

**Délégation de la compétence de la collecte sélective à la MRC de L'Érable**

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a adopté le Règlement portant sur la modernisation de la collecte sélective de certaines matières résiduelles, lequel est entré en vigueur le 7 juillet 2022;

**ATTENDU QUE** le 24 octobre 2022, RECYC-QUÉBEC a confié à Éco Entreprises Québec (ÉEQ) le rôle d'organisme de gestion désigné de cette modernisation;

**ATTENDU QU'**il est demandé d'optimiser les territoires de desserte par la conclusion de contrats avec des municipalités régionales de comté ou des groupements de municipalités;

**ATTENDU QUE** conformément au Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles, il est demandé aux organismes municipaux ayant un contrat de collecte et de transport ce terminant le ou avant le 31 décembre 2024 de conclure une entente avec EEQ au plus tard le 7 septembre 2023;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax possède actuellement la compétence en matière de collecte sélective incluant la gestion, la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables issues de la collecte municipalisée et des ICI assimilables;

**ATTENDU QUE** la MRC a demandé à la firme Stratzer d'effectuer une analyse de la délégation de compétence pour les services de gestion, collecte et de transport des matières recyclables de la collecte sélective des 11 municipalités de son territoire;

**ATTENDU QU'**une présentation des différents scénarios élaborés par Stratzer a été présentée aux élus de la MRC de L'Érable le 14 juin 2023;

**ATTENDU QUE** le conseil de la MRC considère opportun d'optimiser la gestion, la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables de la collecte sélective par l'entremise d'une délégation de compétence à la MRC de L'Érable par les municipalités d'Inverness, Laurierville, Lyster, Notre-Dame-de-Lourdes, Paroisse de Plessisville, Plessisville, Princeville, Saint-Ferdinand, Saint-Pierre-Baptiste et Sainte-Sophie-d'Halifax (municipalités participantes);

**ATTENDU QUE** la MRC de L'Érable a fait parvenir l'Entente intermunicipale pour la gestion, la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables de la MRC de L'Érable 2023-2028;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Jean Goulet, il est résolu :

**D'AUTORISER** la directrice général(e) à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax l'Entente intermunicipale pour la gestion, la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables de la MRC de L'Érable 2023-2028;

De transmettre un exemplaire de la présente résolution à la MRC de L'Érable et aux 11 municipalités locales de ladite MRC.

Route 2 em rang Vincent Beaudoin

**809-08-23 Programme d'aide à la voirie locale ( PAVL) volet accélération**

**ATTENDU QUE** le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025; Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) Ministère des Transports et de la Mobilité durable – Direction des aides aux municipalités

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :  l'estimation détaillée du coût des travaux;  l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);  le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition de Vincent Beaudoin, résolu à l'unanimité , il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Nadia Roy directrice général et greffière trésorière est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable

**810-08-23 AUTORISATION PARTICIPATION CONGRÈS FQM**

Il est proposé par Marie-Michelle Roux, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser et de défrayer les frais reliés à la participation au congrès de la FQM de monsieur Christian Daigle. .

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Réponses aux diverses questions des citoyens.

**811-07-23 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Pierre Gosselin appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la présente séance soit levée à 19h09

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

Je, Christian Daigle, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'ils contiennent au sens de l'article 142(2) du *Code Municipal du Québec*.

---

Christian Daigle

Maire

---

Nadia Roy

Directrice  
générale et greffière-  
trésorière